SEPT DECENNIES AU SERVICE DE LA MEMOIRE ET DE LA SOLIDARITE.

L'ASSOCIATION NATIONALE

DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS

Jean-William DEREYMEZ

Le 28 novembre 1944, à la préfecture de l'Isère, Eugène Chavant, ancien chef civil du Vercors, déclarait la création d'une association de type loi du 1^{er} juillet 1901, portant l'appellation d'« Amicale des Pionniers du Vercors », au siège fixé à Pont-en-Royans. Un groupe composé essentiellement de ceux qui se considéraient comme des « pionniers », à savoir les participants aux activités résistantes dans le massif avant le 1^{er} mai 1944, réunis le 4 novembre 1944 à Pont-en-Royans, prit la décision officielle de créer cette association. L'idée d'une amicale, selon les propres dires des fondateurs, germa d'ailleurs avant même la libération de la région : « En pleine clandestinité, assurait un rapport du 5 octobre 1950, les dirigeants du maquis du Vercors avaient déjà eu l'idée d'une association groupant les anciens résistants de ce maquis. ». Des bulletins d'adhésion avaient même été remplis dès octobre, ainsi celui d'un futur président, Abel Demeure, et des secours versés dès le mois de septembre.

| AMICALE | DES PIO | NINIIFRS | DII | VERCORS |
|---|----------------------|----------------|---|-----------------------|
| AIVIICALL | DES 110 | INIMITIZE | DU | A FIXCOIVE |
| | | 107 A 10 | HE | ION |
| BUL | | | | |
| Non Division | | Desinome | CON P D | |
| note 3 duine 19 | is à One | nolle. | O C C C | |
| Domicilia Bw | dia Collins. | 7.00 | | |
| Nom Demeure né le 3 gum 14. Domicilié Ru Ayant servi la Résistan | ce au F. F. du Vei | rcors avant le | 19 inin 1944 | (date de verrouillage |
| du Vercors). | | | , | |
| * * * | les états de service | : 0 , | | |
| Lea, | es etats de service | F-T-Vin | cis pla crus | · Septer 1945 |
| | | 4 | | |
| Déclare donner son adh | ėsion aux Pionnies | rs du Vercors. | | |
| Le 30 Octobre | 1.ex 1.14 | | | Ignature 1 |
| 26 33 0073010 | 223 11.1 | | Abor | and the second |
| Pour lustifie | ation. | | Apri | / |
| Le Chef des Sixaines | | | | |
| 4 4 | | | | |
| | | | | |
| 97-1 | | | | |

La fiche d'adhésion d'Abel Demeure (30 octobre 1944) Sources : Archives ANPCVV Quelle furent les actions menées par cette société, d'abord « amicale » puis « association », quel rôle joua-telle dans la France de la Libération, des « Trente glorieuses », des crises ? Quelle place tint-elle dans le processus de mémorialisation, puis dans la conservation de la mémoire de la Résistance ? A-t-elle atteint les buts qu'elle fixait lors de sa fondation ? En bref, à quoi servit-elle durant les soixante-dix années de son existence ? D'une manière plus générale, que nous apprend l'histoire de l'Amicale sur la nature et le rôle des associations d'anciens résistants apparues en nombre à la Libération ? Quelle place tinrent-elles dans la société française ? Ont-elles un avenir ?

Après avoir établi les buts et les structures de l'association, nous nous pencherons sur la vie de ceux qui présidèrent à sa destinée, sur deux des actions principales qu'elle mena, dans le domaine de la mémoire puis celle de la solidarité. Nous nous poserons enfin la question de son bilan et de son avenir, le soixante-dixième anniversaire devant marquer sa fin, du moins sous la forme qu'elle avait prise depuis 1944.

L'« Esprit de sacrifice »

| PREFECTURE | paur indistran ETAT FRANÇAIS paur indistran ETAT FRANÇAIS paur indistran ETAT FRANÇAIS PÉCÉPISSÉ DÉ CONQUITITION |
|---------------------|--|
| £ L'ISÈRE | DÉCLARATION DE CONSTITUTION |
| | (Loi du 1 ^{se} Juillet 1901) Le Préfet de <i>L'Herre</i> |
| ANGS DENERAL STATES | Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations; Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi; Vu la circulaire ministérielle du 23 août 1901; Certifie avoir reçu de M |
| OHE S | J. profesion, |
| | une déclaration en date du par laquelle il fait connaître la constitution d'une Association dite : |
| | "Amicale des Pionniers du Vercors" |
| | |
| | dont le siège social est situé à Vont - en - Royans et deux exemplaires des statuts de ladite Association. |
| | PIÈCES ANNEXÉES: |
| | |

La déclaration de constitution de l'Amicale (28 novembre 1944) Sources : Archives ANPCVV La naissance de l'Amicale s'inscrivit dans un courant de création d'associations qui naquit dès les premiers mois suivant le départ des occupants - le premier musée de la Résistance de Grenoble dut sa naissance au regroupement d'une trentaine d'associations locales ou antennes d'associations nationales d'anciens résistants ou déportés -, comme ce fut le cas avec les anciens des maquis du Grésivaudan. L'esprit prévalant à ces créations s'avéra particulier, différent de celui des associations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Ces derniers se regroupèrent dans l'entre-deux-guerres en grandes formations nationales, soit « apolitiques » (Union nationale des combattants), soit marquées à gauche (Association républicaine des anciens combattants) ou à droite (Croix-de-Feu). Certes, certaines associations d'après 1944 se placèrent au niveau national. Mais souvent, et particulièrement dans le cas du Vercors, le rassemblement s'effectua autour d'un territoire maquisard et d'unités de résistants, dans une démarche s'apparentant plutôt à celle des amicales régimentaires. Faut-il voir ici l'expression d'un esprit de corps créé dans les combats des maquis et que d'aucuns, tel Étienne Poitau, chef de la compagnie Stéphane dans le massif de Belledonne, relevèrent dès cette époque? Notons que l'association s'adressait à tous les combattants du Vercors, quelle que fût leur unité reconstituée dans le massif, et n'empêcha pas le ralliement de certains à des associations régimentaires, comme celle du 11e Régiment de cuirassiers, née elle aussi en 1944, ou l'« Hirondelle », l'amicale des anciens du 6e Bataillon de chasseurs alpins, beaucoup plus ancienne.

À l'origine, les statuts écartaient de l'Amicale tous ceux – et ils étaient des milliers – n'ayant rejoint le Vercors qu'après le débarquement du 6 juin 1944 qui provoqua un afflux dans le massif. Les articles 3, 4 et 5 stipulaient en effet que « les membres actifs sont ceux qui ont appartenu à un camp de maquis ou à un groupe de sixaine avant le 1^{er} mai 1944 », tandis que les « membres participants [étaient] les veuves, orphelins et ascendants des résistants tués à l'ennemi» et que les « bienfaiteurs » « ceux qui désirent faire au bénéfice de l'association de larges libéralités ». Cette discrimination constituait dans un certain sens une injustice, nombre de maquisards, particulièrement les anciens des compagnies civiles, ayant attendu impatiemment l'ordre de monter au Vercors, lancé par François Huet le 9 juin, effectif le 10. Assez logiquement, les critères évoluèrent, mais pour laisser place à un distinguo entre les « pionniers » présents avant le 1^{er} mai, et les « combattants volontaires » venus après cette date. La modification des statuts de mai 1982 abandonna ce départ, la société connaissant désormais comme membres actifs « ceux qui ont appartenu à un camp du Maquis, à un groupe de sixaine, à un groupe franc ou à toute autre organisation "Vercors" reconnue, et ceux qui ont rejoint le plateau pour participer aux combats ». Quant à l'organisation elle-même, elle changea son nom en celui d' « Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors », après décision de l'AG, grâce à un décret du Premier ministre du 16 juillet 1973.

Quoi qu'il en fût, commençait en 1944 l'existence d'une association qui, pendant soixante-dix ans, regroupa une part notable des quatre mille maquisards du massif et mena une activité vigoureuse dans plusieurs directions. Les objectifs fixés par les fondateurs figuraient dans l'article premier stipulant que l'amicale poursuivait le but de « grouper tous les Résistants du Vercors, de resserrer leurs liens d'amitié sans distinction de classe ou d'opinion, de faire revivre les sentiments patriotiques de tous les Français, de donner à notre jeune génération l'esprit de sacrifice qui a animé notre belle résistance de 1940 à 1944, de faire revivre la mémoire de ses morts et de justifier leur sacrifice, et enfin de secourir moralement et financièrement les souffrances de leurs camarades ».

Le devoir patriotique figurait ainsi en bonne place, à cultiver dans l'ensemble de la population française, avec une attention particulière envers la jeunesse. Le paragraphe mettait fortement en avant la notion de « sacrifice », exprimée deux fois, renforcée par l'expression « esprit de sacrifice ». Cette notion recouvrait la reconnaissance des sacrifices consentis par les maquisards disparus, mais aussi ceux des survivants, ce qui se traduisit plus tard par une action énergique pour l'obtention d'une reconnaissance officielle de leurs mérites, en l'occurrence, l'attribution de la carte de Combattant FFI ou celle de Combattant volontaire de la Résistance (CVR), qui fit naître, dans d'autres cas que celui du Vercors, beaucoup d'ambitions et de rancœurs.

Bien sûr, l'entretien de la mémoire de ceux qui étaient tombés figurait en bonne place parmi les buts, et devint une des fonctions primordiales de l'association, par l'érection de nécropoles et monuments, par l'organisation de cérémonies commémoratives.



Une cérémonie au Cerdon dans l'Ain (Sans date). De gauche à droite : Geyer, Clergé, Chavant, Ullmann. Chavant ne porte que la croix de Compagnon de la Libération.

Sources : Archives ANPCVV



Le mémorial du Pas-de-l'Aiguille Sources : Archives Mémoire des Alpes

La solidarité entre les anciens maquisards, sur le simple plan de l'« amitié », se doublait de la volonté de venir en aide à ceux rencontrant des difficultés de reconversion dans la vie civile, ou aux familles des disparus, particulièrement les veuves et les orphelins, voire les ascendants que la mort d'un soutien de famille plaçait dans une situation difficile. Un rôle dans la reconstruction des villages et bâtiments détruits, bien que ne figurant pas parmi les buts déclarés, échut aussi indirectement à l'association.



La reconstruction : la boulangerie de Vassieux Sources : Archives ANPCVV

Celle-ci adopta aussi une forme d'intervention dans la vie politique, non dans une vision étroitement partisane, mais pour que les sacrifices consentis ne paraissent pas vains et que perdurent certaines des idées et des idéaux de la Résistance, comme, une fois encore, le patriotisme.

L'Amicale devient association

Bien que portant le nom d'« amicale », l'association relevait de la loi de 1901 sur les associations. Elle pouvait donc, ce qui n'était pas indifférent au vu de la suite des événements, recevoir des subventions, posséder des biens, ester en justice etc. Inversement, ce statut privilégié l'obligeait à ne pas viser de buts lucratifs et à mener une vie structurée autour d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un bureau, d'autant que, dès 1952, elle fut reconnue d'« utilité publique », ce qui renforçait la tutelle de l'État.

L'association, à vocation surtout régionale comme nous l'avons déjà indiqué, se structura en sections locales, donc sur une base géographique, dans un modèle qui rappelait celui du Parti socialiste, auquel nombre de fondateurs appartinrent avant la Seconde Guerre mondiale ou appartenaient encore après la Libération, Eugène Chavant n'ayant pas confirmé son adhésion à la SFIO à la Libération. D'autres possédaient leur carte du Parti communiste, alors premier parti de France : certains comptes rendus ne comportaient-ils pas l'expression « camarade » accolée au nom de l'intéressé – le « camarade Berthet » par exemple –, appellation devenue certes courante dans les milieux d'anciens résistants, mais restant empreinte d'une certaine orientation politique ? Beaucoup toutefois n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre des deux principaux partis de gauche, voire manifestaient une méfiance certaine envers la gauche ou toute politisation de l'association. L'article 22 des statuts stipulait d'ailleurs que « toute discussion politique, religieuse ou étrangère aux buts de la Société est interdite dans les réunions ».

À l'origine, si nous nous référons au compte rendu de la réunion de bureau du 21 avril 1945, retracé dans le tableau 1, l'association comptait dix-sept sections communales. Malgré la différence de population des deux villes, la section de Romans dépassait en nombre d'adhérents celle de Grenoble. Dans le même ordre d'idées, les Drômois étaient majoritaires, totalisant quarante voix contre trente-quatre aux Isérois. Sur les cinq communes du canton de Villard-de-Lans, trois possédaient une section, Lans et Corrençon n'en disposant pas. Une section, qui va rapidement s'avérer fort utile pour les contacts avec les autorités de l'État, se constitua un peu plus tard, à une date non déterminée, à Paris. Le nombre et la localisation des sections varia quelque peu durant ces décennies, par exemple Grenoble et Fontaine-Sassenage se regroupèrent, ou encore Lyon se créa.

Tableau 1

Les sections de l'Amicale

représentées à la réunion du bureau du 21 avril 1945

| Sections | Nombre de voix | Nombre de délégués présents |
|------------------------|----------------|-----------------------------|
| Romans | 12 | 12 |
| Grenoble | 9 | 8 |
| Saint-Jean-en-Royans | 7 | 7 |
| Pont-en-Royans | 6 | 3 |
| Villard-de-Lans | 6 | 6 |
| Saint-Agnan | 6 | 6 |
| Autrans | 5 | 3 |
| Méaudre | 4 | 4 |
| Fontaine | 4 | 4 |
| Saint-Martin | 3 | 1 |
| Saint-Julien | 3 | 2 |
| Saint-Nazaire | 3 | 1 |
| Saint-Romans | 3 | 2 |
| Vassieux | 3 | 1 |
| La Chapelle-en-Vercors | | Excusé |
| Rencurel | | Non représenté |
| Saint-Nizier | | Non représenté |

Jource . The GV V, Themves, Compte relied de la redinon de bureau, 1 mai 17/15

En 2013, on ne comptabilisait plus que huit sections représentées au conseil d'administration, ainsi que le montre le tableau 2.

| Tableau 2 | | |
|--|--|--|
| Les sections de l'ANPCVV | | |
| en avril 2013 | | |
| Autrans-Méaudre | | |
| Grenoble | | |
| Monestier-de-Clermont/Mens/Secteur IV | | |
| Paris | | |
| Pont-en-Royans | | |
| Saint-Jean-en-Royans | | |
| Villard-de-Lans | | |
| Source : Le Pionnier du Vercors, n°127, Avril 2013 | | |

Être inscrit à une section signifiait généralement habiter dans les environs de la commune éponyme mais pas toujours : en 1973, la section de Saint-Jean-en-Royans comptait un adhérent vivant à Nice, un autre à Givors (Rhône), un troisième... à Hollywood. Au moins pendant l'ère Chavant, les sections se voyaient confier, à tour de rôle, la garde du drapeau de l'Amicale, comme Villard-de-Lans en 1964. Les sections tenaient, plus ou moins régulièrement, des assemblées au cours desquelles, outre les travaux administratifs, les adhérents pouvaient partager un moment d'amitié. Le 6 janvier 1973, par exemple, la section Grenoble-Fontaine-Sassenage se réunit pour, d'une part, approuver le rapport moral et le compte-rendu financier, élire le bureau pour l'année – avec Henri Cocat comme président – mais aussi recevoir la visite du préfet de l'Isère qui participa au tirage des rois, puis jusque « tard dans la nuit », se lancer dans un « concours de belote », hors la présence du représentant de l'État. Les sections bénéficiaient d'une assez large autonomie, à tel point que le conseil d'administration réprimanda l'une d'entre elles pour avoir adopté des statuts non conformes à ceux de l'Amicale.

Combien étaient-ils? Le recensement des membres de l'Amicale, puis de l'ANPCVV s'avère malaisé. D'abord parce que les effectifs varièrent évidemment selon les époques: certains anciens n'adhérèrent jamais, d'autres pas immédiatement, d'autres encore après avoir été membres délaissèrent l'association au fil des années. On releva même une dissidence. Le décompte des adhérents constitue donc une opération longue et difficile. Nous disposons tout de même d'un chiffre pour une année bien précise, 1975. À l'issue d'une enquête menée depuis 1973, l'association publia un annuaire des adhérents qui, selon un décompte provisoire, totaliserait 870 noms, ce qui représenterait approximativement 22 % des maquisards du Vercors et ferait de l'Amicale la première association de véritables résistants du département et sans doute même de la région R1. Le décompte – toujours, soulignons-le, provisoire et approximatif – par section donne le résultat résumé dans le tableau ci-dessous pour les principales d'entre elles. Nous pouvons constater que si, globalement, les Drômois ont reculé depuis les origines, Romans continue d'être la section la plus nombreuse, avant Grenoble qui a pourtant fusionné avec Fontaine et Sassenage, et bien que l'écart de population se soit encore creusé depuis 1945. Villard-de-Lans bénéficia peut-être du regroupement des sections du Vercors isérois.

Tableau 3

Nombre d'adhérents de l'ANPCVV

pour les principales sections en 1975

| Section | Nombre d'adhérents |
|------------------------|--------------------|
| Romans | 145 |
| Villard-de-Lans | 103 |
| Grenoble | 93 |
| Paris | 37 |
| Pont-en-Royans | 23 |
| La Chapelle-en-Vercors | 19 |
| Isolés | 205 |

Source: Le Pionnier du Vercors, supplément au n° 13, Annuaire de l'Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors 1975, 48 p.

En ce qui concerne les âges des adhérents, en ayant toujours à l'esprit le caractère provisoire des chiffres que nous avançons, nous pouvons remarquer que le spectre en est fort large, le plus âgé des adhérent, Fernand Sellier, de Pont-en-Royans, né en 1890, atteignant 85 ans en 1975 – et avait eu 54 ans en 1944 –, le plus jeune, Victor Huillier, né en 1930, 45 ans en 1975, 14 en 1944. La majorité des adhérents naquirent dans les années 1920 (de 15 à 24 ans), ce qui correspond à une logique générale, mais nous relevons un pourcentage important (47 %) d'adhérents nés dans les décennies 1900 et 1910, qui échappaient donc au Service du travail obligatoire durant la Seconde Guerre mondiale, auxquels il faudrait ajouter les classes des années 1920 non directement concernées par les réquisitions de main-d'œuvre, à savoir les natifs des années 1920, 1921, 1925 à 1929. Le STO ne fut donc pas une motivation d'engagement dans la Résistance pour au moins 74,5 % des adhérents de l'ANPCVV, soit près des trois quarts. Bien entendu, nous ne pouvons étendre ce résultat à l'ensemble des maquisards, faute de données chiffrées solides pour ce groupe. D'autant que l'adhésion à l'Amicale concernait plutôt, selon l'habitude des associations d'anciens, quelle que soit leur nature, des personnes plus âgées, revenant ainsi sur leur jeunesse.

Tableau 4

Les années de naissance des adhérents de l'ANPCVV

(1975)

| Décennies de naissance | <u>Pourcentage</u> |
|------------------------|--------------------|
| Années 1890 | 2,5 |
| Années 1900 | 18,5 |
| Années 1910 | 28,5 |
| Années 1920 | 50,25 |
| Années 1930 | 0,1 |

Source: Le Pionnier du Vercors, supplément au n° 13, Annuaire de l'Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors 1975, 48 p.

Tableau 5

Les adhérents de l'ANPCVV

nés entre 1920 et 1930

(1975)

| <u>Pourcentage</u> |
|--------------------|
| 14 |
| 14,5 |
| 16 |
| 16,5 |
| 18 |
| 11 |
| 7 |
| 1,5 |
| 0,5 |
| 0,3 |
| 0,3 |
| |

Source: Le Pionnier du Vercors, supplément au n° 13, Annuaire de l'Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors 1975, 48 p.

L'assemblée générale, baptisée souvent d'ailleurs « congrès », là encore à la manière d'une organisation politique, devint un moment privilégié dans la vie de l'Amicale. Pendant les trente premières années de l'existence de l'association, Pont-en-Royans hébergea les AG. Puis les lieux varièrent, le congrès se tenant dans la plupart des localités du Vercors, Villard-de-Lans, Vassieux-en-Vercors, Autrans, La Chapelle-en-Vercors, Méaudre, Saint-Jean-en-Royans, et même hors du massif à Grenoble, à Valence et à Fontaine. Les assemblées se tenaient entre le début du mois d'avril et la fin du mois de juin, le plus souvent entre la mi-mai et la mi-juin, précédant la période des commémorations principales. Tout en étant indispensable à la vie administrative de l'association, notamment par l'élection du conseil d'administration, l'AG offrait aussi l'occasion aux anciens du Vercors et à leur famille, de se retrouver, nombre d'entre eux venant de loin, de Paris ou de l'étranger, de prolonger ainsi des amitiés nouées pendant la guerre ou d'en créer de nouvelles. Des concours de boules, dans cette région qui, de Lyon à la Drôme, constitue l'une des patries du boulisme, des soirées festives, parfois des séances de cinéma, une course cycliste même, renforcèrent l'aspect ludique des rencontres entre anciens.

Les premières années, l'AG vota des motions qui, malgré le souhait exprimé dans l'article 22 des statuts, recelaient un évident contenu politique. Ainsi, lors de l'AG du 15 mai 1949, celle-ci se trouva « unanime à déclarer qu'autant que tous autres [elle] désire la PAIX, mais qu'[elle] la veut

1° dans le respect de la dignité humaine

2° dans le respect également de l'indépendance absolue de notre PAYS

se déclare prêt à tous les sacrifices pour l'application de ces décisions. »

L'année suivante, sur proposition de la section de Saint-Jean-en-Royans en la personne de Benjamin Malossane, l'assemblée générale « constatant que la division de l'humanité en deux blocs antagonistes risque de nous entraîner dans une nouvelle guerre plus terrible encore que les deux précédentes en raison de la possibilité d'emploi d'armes nouvelles comme la bombe atomique », « demande à l'ONU de s'orienter vers le désarmement total, moral et matériel, de toutes les nations ; désarmement qui devra être progressif, simultané et contrôlé ; déclare que tout pays qui se refuserait d'accepter ce désarmement et le contrôle organisé par l'ONU devra être considéré comme fauteur de guerre ». Un texte qui, à l'évidence, rappelait ceux des « Combattants de la paix et de la liberté » qui allaient devenir, en 1951, le Mouvement de la paix.

Cette AG désignait surtout le conseil d'administration, relativement nombreux et comptant encore officiellement trente-deux membres en 1982. Il est vrai qu'à côté des membres élus y siégeaient aussi des membres de droit, à savoir les délégués des sections. Toutefois, le nombre de présents lors des réunions, surtout lorsqu'elles ne comportaient pas d'enjeux, était souvent faible : le 24 février 1973, seule une dizaine de membres assistaient au conseil.

L'Amicale tenait une permanence « dont le maintien est absolument indispensable pour la direction générale de l'Amicale et l'établissement de tous les papiers des résistants, carte combattants "FFI" etc. ». Pour ce faire, elle embaucha et appointa une secrétaire, ses émoluments et les charges afférentes ainsi que les frais de gestion représentant en 1950 13 % du budget. Installée au siège administratif, Grenoble, d'abord rue de la Liberté, elle devait principalement, outre s'occuper du courrier et du travail sur le fichier des adhérents, aider les anciens dans l'obtention de demandes de reconnaissance, de pensions, de décorations.

Ce budget, dans les premières années de l'existence de l'association, mentionnait des sommes conséquentes. En 1950, il s'élevait à 8 762 066 francs, ce qui représenterait, compte tenu des précautions d'usage, près de 243 000 euros de 2013. Durant l'année 1949, le compte financier s'éleva à 2 378 606,50 francs, pour atteindre 2 500 537 francs en 1950. Les recettes ne reposaient guère sur les cotisations - ne représentant que 1,37 % du total, du fait de leur niveau relativement modique - 60 francs annuels payables mensuellement, après versement d'un droit d'entrée unique de 20 francs : l'Amicale retrouvait encore ici le réflexe des partis politiques et des syndicats engrangeant les cotisations par un timbre mensuel. Plus tard, l'association perçut la cotisation annuellement – ainsi en 1973 où elle s'élevait à 10 francs. D'autre part, les

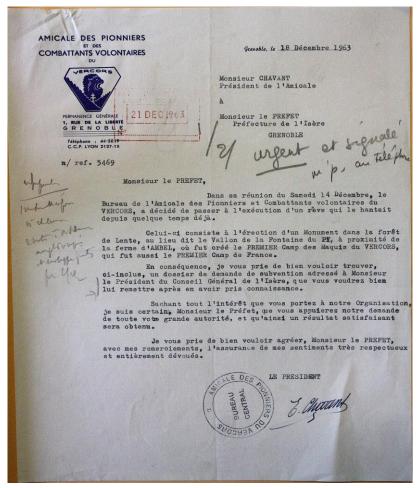
sections les percevant ne reversaient pas la part due au centre avec célérité: en 1949, seules six sections l'avaient fait. Le trésorier signalait d'ailleurs à ce propos: « *Une ombre au tableau* [du compte financier], *les cotisations rentrent mal, je devrais même dire, à une ou deux exceptions près, pas du tout* ». Il en allait de même pour le reversement d'une part des bénéfices des fêtes et tombolas organisées par les sections, rarement effectué. L'AG décida d'ailleurs, pour l'année 1951, plus qu'un triplement de la cotisation, passée à 200 francs annuels.

Les recettes provenaient donc, dans les premières années surtout, de celles de la colonie de vacances, des « dons », dont une subvention de 300 000 francs du conseil général de l'Isère, de la location du café-brasserie « Le Richelieu », alors propriété de l'association, et de fonds ou de matériel provenant de la Reconstruction du Vercors, dont l'Amicale reçut plus d'un million de francs.

Quant aux dépenses, arrivaient en tête les frais de la colonie de vacances, réfection et entretien des bâtiments, pension des enfants pris en charge financièrement, puis ceux liés à la permanence, dont une part essentielle en salaires et charges salariales, enfin la caisse de solidarité. Au 31 décembre 1950 par exemple, l'Amicale détenait plus de 600 000 francs (ou 16 638 euros 2013) en caisse ou sur des comptes bancaires et même « plus d'un million » lorsque tomba la subvention du département de l'Isère.



Le D^r Baudry, président de la commission de solidarité Sources : Archives ANPCVV



Une lettre de Chavant au préfet de l'Isère à propos d'un monument dans la forêt de Lente (18 décembre 1944)

Sources: Archives Départemental de l'Isère

La présidence Chavant

Elle marqua profondément le premier quart de siècle d'existence de l'Amicale tant la personnalité, le tempérament, l'autorité du chef civil du Vercors s'avéraient forts et tant il était finalement représentatif de ces Français qui forgèrent leur identité sous la Troisième République. Trois traits typiques le caractérisaient : issu de milieux ruraux modestes, il accéda par son travail et son mérite à la petite bourgeoisie urbaine ; il participa bravement à la Première Guerre mondiale et en revint promu et décoré ; il s'engagea dans la vie publique, d'abord comme militant politique, puis comme élu local.

Eugène, Marius Chavant naquit en effet le 12 février 1894 à Colombe près du Grand-Lemps, dans un milieu de travailleurs manuels modestes, son père Joseph Marius exerçant la profession de cordonnier et sa mère d'ouvrière en soie. Eugène vécut durant quatre ans comme seul enfant au hameau de Bertine, puis fut rejoint par son frère puîné Marcel Célestin. Après avoir fréquenté l'école communale de Colombe, Eugène devint mécanicien puis contremaître à l'usine métallurgique Neyret-Beylier de Grenoble, une ville alors en expansion, dans une industrie de « pointe », grâce aux cours du soir qu'il suivit.

Appartenant à la classe 1914, il participa à la Première Guerre mondiale, pendant laquelle il dirigea une section de volontaires pour les coups de main. Gazé en 1918, il se vit attribuer la Médaille militaire et la Croix de guerre avec quatre citations. De cette rude expérience de la guerre, il garda un tel souvenir qu'il n'hésita pas à déclarer, après la Libération, que « toute la Résistance, ça ne vaut pas huit jours de Verdun ».

Revenu à la vie civile et à son métier d'agent de maîtrise, il milita au Parti socialiste SFIO, fut élu conseiller municipal de Saint-Martin-d'Hères dans la banlieue de Grenoble en 1929, réélu en 1935, devenant maire en 1938 après la démission du premier magistrat de la commune, responsabilité qui le conduisit à quitter l'usine où il travaillait pour tenir un café à Grenoble, à l'Île-Verte, dans la grande tradition des militants de gauche de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. Le 27 novembre 1920, Eugène Chavant épousait Lucie Blanc qui lui donna un fils en 1921.

Des traits dessinés plus haut, le goût du travail, le patriotisme, auraient pu le conduire à accepter le régime de Vichy. Mais l'arrivée au pouvoir de Philippe Pétain en juillet 1940, l'interdiction des partis politiques, des « sociétés secrètes » – principalement la franc maçonnerie –, la réunion des associations d'anciens combattants en une seule Légion des combattants français, sans oublier l'entrevue de Montoire, en firent un opposant au régime, qui d'ailleurs le révoqua, avec nombre d'édiles, en février 1941. Avec ses camarades de parti, le docteur Léon Martin, pharmacien, ancien maire de Grenoble, député ayant refusé les pleins pouvoirs au Maréchal, et Aimé Pupin, cafetier comme lui et animateur avant guerre de la Fédération sportive et gymnique du travail, il participa à la réorganisation clandestine du PS, et notamment en août 1941 à la diffusion du *Populaire*, organe du Parti socialiste, devenu clandestin, suite à la visite à Grenoble de Raymond Gernez, ancien député socialiste du Nord. « *Nous n*[e] *pensions pas* [au maquis] à *l'époque* », déclara-t-il plus tard, « *il s'agissait de relancer clandestinement le Parti socialiste* ».

À l'automne de cette même année 1941, deux noyaux de ce que nous pourrions appeler des « prérésistants » socialistes se cristallisèrent, l'un à Grenoble dans le quartier populaire du cours Berriat, l'autre à Villard-de-Lans autour du Dr Eugène Samuel, de l'hôtelier Théo Racouchot, du percepteur Marius Charlier, du directeur d'agence bancaire Édouard Masson, du responsable de Force et Lumière, Marcel Dumas, des frères Huillier, transporteurs. Ces deux groupes ralliés au mouvement Franc-Tireur, commencèrent à héberger dans le Vercors des personnes poursuivies par Vichy, puis, après novembre 1942, par les autorités italiennes d'occupation. Le développement du travail en Allemagne, d'abord volontaire, puis obligatoire (Relève, STO) donna une forte impulsion à cette activité et, pour accueillir les réfractaires, Franc-Tireur créa des embryons de camps, le premier à Ambel (décembre 1942-janvier 1943). E. Chavant et ses camarades devenant ainsi les fondateurs du « premier Vercors », le Vercors civil.

À l'automne 1943, après l'arrestation d'Aimé Pupin, premier dirigeant du Vercors, puis celle du Dr Martin, Eugène Chavant devint chef civil du Vercors, ce qui lui valut l'appellation familière et respectueuse de « patron », le capitaine Alain Le Ray en assurant la direction militaire. Il déploya alors, sous le pseudonyme de Clément, une grande activité dans l'accueil des réfractaires au STO, leur hébergement et leur ravitaillement, n'hésitant pas à sillonner le Plateau.

En mai 1944, après une première tentative manquée, il réussit à joindre Alger où il exposa les grandes lignes du « Projet Montagnard » imaginé par Pierre Dalloz, destiné à créer sur le plateau une base permettant aux maquis, ravitaillés et appuyés par des troupes alliées et de la France libre, d'interdire toute retraite aux Allemands en cas de débarquement en Provence, plan approuvé par Jean Moulin et le général Delestraint, chef de l'Armée secrète (AS). *Clément* aurait alors obtenu des assurances de la part des dirigeants de la France combattante et notamment du chef du BCRA, Jacques Soustelle, dont il rapporta un ordre écrit au contenu ambigu.

À son retour en France, il participa à la mise en place des maquis du Vercors après le débarquement du 6 juin, se rangeant parmi les partisans de l'action immédiate, et, lorsque les résistants rétablirent la république dans le massif, il fit fonction de préfet, administrant la zone libérée, tentant de satisfaire les besoins en ravitaillement, armes, véhicules des maquisards, procédant au recrutement des jeunes en âge de porter les armes. Il s'entendit parfaitement avec le chef militaire du Vercors, François Huet, malgré leurs grandes différences d'origines, de culture politique et religieuse, mais beaucoup moins bien avec d'autres chefs militaires comme Narcisse Geyer, chef militaire de la zone sud. Lorsque les responsables du Vercors se réunirent pour décider de la conduite à tenir face à l'offensive allemande, il préconisa, parmi d'autres, une sortie en masse vers l'Oisans. Devant l'inaction de Londres et d'Alger

malgré ses demandes répétées, E. Chavant envoya un télégramme qui lança la polémique à propos du Vercors : « Si vous ne prenez pas dispositions immédiates » nous dirons que « ceux qui sont à Londres et Alger n'ont rien compris à la situation dans laquelle nous nous trouvons et sont considérés comme des criminels et des lâches. Nous disons bien "des criminels et des lâches" ».

À la Libération, E. Chavant, tout en refusant des postes administratifs élevés, présida le Comité départemental de Libération de l'Isère, participant à la réception du général de Gaulle lors de la visite de celui-ci à Grenoble, le 5 novembre 1944, ainsi que le Comité de reconstruction du Vercors. Le 20 novembre, un décret du général de Gaulle le faisait Compagnon de la Libération, marque de l'estime dans laquelle, malgré les différends qui les opposaient, le tenait le chef de la France libre. Bien qu'ayant retrouvé la fonction de maire de Saint-Martin-d'Hères, il préféra démissionner pour se consacrer à l'Amicale des Pionniers dont il assura la présidence jusqu'à sa mort le 28 janvier 1969. Toujours considéré comme le « patron », Chavant mena l'association avec vigueur, n'hésitant pas à défendre « ses » maquisards en intervenant auprès des autorités, en manifestant quelques réticences envers les tentatives de fédérer les associations d'anciens de la Résistance (Fédération nationale des anciens de la Résistance, Résistance unie), en ferraillant parfois avec divers interlocuteurs dans des lettres au ton parfois rude. À l'origine de la plupart des grands projets, notamment les nécropoles, la reconnaissance du caractère d'« utilité publique » de l'Amicale, la maison d'enfants baptisée d'après son pseudonyme, il appuya vigoureusement mais lucidement les demandes de reconnaissance de la carte de CVR, de décorations, de pensions etc. Un exemple parmi tant d'autres : le 28 janvier 1964, E. Chavant remerciait le préfet de l'Isère de l'annonce, sur sa proposition, d'une subvention votée par le conseil général de l'Isère « pour l'érection d'un monument au Vallon de la Fontaine du Py dans la forêt de Lente». « Je suis persuadé, ajoutait Clément, que c'est grâce à votre pressante intervention et à votre haute autorité que nous devons cette décision, — aussi je ne saurais trop vous en remercier ». Presque chaque congrès s'achevait par une motion de félicitations à l'égard de Clément.

Inhumé dans le cimetière national du Vercors à Saint-Nizier-du-Moucherotte, il devint l'éponyme depuis son décès en 1969 de diverses rues et avenues de l'agglomération grenobloise, d'une station de tramway, d'un parking devenu complexe de cinémas, en face duquel on plaça un monument commémoratif à sa mémoire imaginé par l'association, inauguré en 1976 puis déplacé et modifié. Chaque année une cérémonie s'y déroule en janvier, mois de sa disparition.

Le renouveau dans les années 1970

Après ce quart de siècle de présidence par une forte personnalité qui faisait l'unanimité et dont l'AG saluait régulièrement l'action, la direction de l'association échut à des hommes qui, tous, possédaient une forte légitimité résistante, mais dont le mandat n'égala pas celui du fondateur en durée. Abel Demeure ne présida l'association que pendant trois ans, remplacé par Georges Ravinet qui y demeura dix ans, puis par Louis Bouchier au mandat interrompu par son décès, par Georges Fereyre, enfin depuis 2002 par Daniel Huillier. Depuis l'année 1973, cependant, selon les dires mêmes des adhérents et des observateurs extérieurs, un renouveau se produisit, grâce notamment à la publication de la seconde série du bulletin, *Le Pionnier du Vercors*, d'excellente facture, et qui permit aux anciens de porter témoignage de leur action. Ces présidents durent aussi réaménager les nécropoles, notamment en créant la salle du souvenir à Vassieux-en-Vercors, participer à la construction du mémorial dans la même commune, perpétuer la mémoire par l'organisation des cérémonies, particulièrement les décennales.

| Tableau 6 | |
|-------------------------|-----------|
| Les présidents de l'ANF | PCVV |
| (1944-2014) | |
| Noms | Dates |
| CHAVANT Eugène | 1944-1969 |
| DEMEURE Abel | 1969-1972 |
| RAVINET Georges | 1972-1982 |
| BOUCHIER Louis | 1982-1990 |
| FEREYRE Georges | 1990-2002 |
| HUILLIER Daniel | 2002 |

Né le 3 juin 1906 à Grenoble, en contact avec la Résistance dès le début de 1942 comme agent de liaison avec le Rhône et diffuseur de journaux clandestins, membre de la SFIO clandestine, adjoint d'aimé Pupin, Abel Demeure dit *Abel* ou *Legrand* (1906-1986), participa parmi les premiers à la mise sur pied des camps du Vercors. Arrêté par les Italiens en mars 1943, emprisonné en Italie, il s'évada le 10 septembre 1943 et rejoignit le Vercors, restant mobilisé jusqu'au 31 août 1944. Une santé défaillante, un éloignement du siège administratif, Grenoble, ne lui permirent pas d'assumer pleinement son activité de président.

Georges Ravinet (1912-1992) dit Favre, voire Louis Favre, naquit le 25 avril 1912 à La Sône (Isère). Engagé volontaire au 1er Régiment de spahis marocains en 1931, il servit au Levant jusqu'à la fin du mois d'avril 1933. Libéré des obligations militaires en août de la même année, embauché chez Merlin-Gerin à Grenoble, il y devint agent de maîtrise. D'abord affecté spécial dans son usine, il rejoignit ensuite le 104e BCA avant d'être démobilisé le 28 juillet 1940. Progressivement, il participa à des actions de Résistance au sein des groupes francs de Combat. Mais après l'arrestation du Dr Valois, G. Ravinet se rapprocha de Franc-Tireur Vercors et devint responsable d'une trentaine tout en poursuivant son travail à « Merger » où il devint le principal organisateur des sabotages du matériel réalisé par l'entreprise, mais hors de l'enceinte de l'usine, par exemple près de la gare de Grenoble. Le 24 mars 1944, à Saint-Nizier, au cours de l'échange de coups de feu avec les Allemands conclu par la mort de Bob Tarze et de Jean Bocq, il échappa à l'arrestation malgré une triple blessure. « Grillé », il devint, à peine guéri, chef du groupe franc de Villard-de-Lans assurant, entre autres, la protection d'Eugène Chavant.

Plus jeune que ses prédécesseurs, Louis Bouchier (*Loulon*), né le 12 février 1921 à Saint-Martin-en-Vercors (Drôme), entra « *au service du Vercors* » au début de l'année 1943, devenant dès mars-avril de cette année chef du groupe franc de Romans. Il dirigea de nombreuses opérations de sabotage dans les usines travaillant pour l'Allemagne comme sur les voies de communication. Celle qui aurait pu avoir de grandes conséquences stratégiques, l'enlèvement des plans de fabrication d'une usine de Porte-lès-Valence usinant des pièces détachées pour les V1 et les V2, échoua du fait de l'aviation alliée qui ne réussit pas, malgré trois tentatives, à ouvrir des brèches dans le mur d'enceinte par lesquelles devait d'introduire le groupe franc. Par la suite L. Bouchier se distingua dans la Compagnie *Goderville* aux combats de Saint-Nizier, à Corrençon du 21 au 23 juillet, et, après la mort de son chef, regroupa les éléments de la compagnie pour les lancer à la seconde attaque de Romans les 22, 27 et 28 août 1944. Comme l'écrivit E. Chavant, dans un saisissant raccourci stylistique, « *à compter du 1^{er} septembre, j'ai perdu de vue le lieutenant Bouchier lancé à la poursuite de l'ennemi* », dans l'est de la France et en Allemagne. Demeuré dans l'armée, il finit sa carrière comme colonel, après trente-quatre années de services actifs dont quinze de campagne.

Georges Fereyre, né le 11 juin 1923 à Valence, dit *La Peau de mouton*, entra dans la Résistance en 1943, au titre de l'Armée secrète, dans le Secteur VIII. En 1943-1944, il servit comme agent de liaison et de renseignements, puis, en relation avec le groupe franc de Romans, participa à différents coups de main, dont ceux visant les magasins d'habillement des Chantiers de la Jeunesse de Romans, Bourg-de-Péage et Valence. À l'été 1944, il intégra le bataillon *Philippe* dans le Vercors nord. Chargé de la sécurité du barrage de La Balme-de-Rencurel, il y arrêta des miliciens qui tentaient de s'infiltrer. Il participa aussi au ramassage de parachutages à Vassieux, combattit au Vercors jusqu'au 16 août 1944 pour participer ensuite à la libération de Romans et de Lyon. Au sein du 11^e Cuir et de la 1^{re} DFL, il fit la campagne des Vosges, d'Alsace et d'Allemagne. Comme président de l'ANPCVV, il organisa les cérémonies du 50^e anniversaire tenues en présence d'Edouard Balladur, le 21 juillet 1994, au cours duquel le Premier ministre, accompagné de plusieurs ministres et de nombreux élus de la Drôme et de l'Isère, inaugura le Mémorial national de la Résistance du Vercors, projet que Georges Fereyre avait activement contribué à faire aboutir. Il décéda le 7 novembre 2002 à 79 ans.

Daniel Huillier (*Dany*) participa lui aussi, malgré son jeune âge (seize ans) à l'aventure du Vercors. Né en 1928, il était l'un des fils de Victor Huillier qui joua un rôle éminent dans la naissance du premier groupe du massif affilié au mouvement Franc-tireur et dans la création du premier maquis à Ambel. Si Victor et Émile Huillier réchappèrent de l'Occupation, mais non de l'emprisonnement que Victor subit à Embrun de la part des Italiens, par contre leurs deux autres frères, Paul et Georges périrent, le premier assassiné la veille de la libération de Grenoble sous les yeux de *Dany*, le second mort lors de son transfert en camp de concentration. Le jeune Daniel, interdit de combat et donc privé d'arme par son père sous peine d'une solide correction, servit d'agent de liaison avant et pendant l'été 1944. Actuel président de l'ANPCVV, il préside aussi Résistance unie dans l'Isère.

L'évocation des dirigeants de l'association ne serait pas complète sans celle des membres d'honneur. Si le titre de « président d'honneur », apparu dans les années 1970, se révéla purement « honorifique » pour les préfets de l'Isère puis de la Drôme, il n'en alla pas de même pour le général Alain Le Ray, premier chef militaire du Vercors, ancien chef des FFI de l'Isère, qui assista parfois aux assemblées générales, y déployant la rigueur de son esprit d'analyse. Il fut rejoint dans l'honorariat à partir de 1974 par le général Marcel Descour, qui n'hésita pas lui non plus à fournir des textes au bulletin. Roland Costa de Beauregard devint président d'honneur en 1977, tandis que le chef de corps du 6e BCA rejoignait la cohorte en 1984. La catégorie de « président national honoraire » apparut en 1982. Quant aux « vice-présidents d'honneur », d'abord trois, Paul Brisac, Fernand Bellier, Abel Demeure après sa présidence, ils devinrent quatre avec l'arrivée d'Eugène Samuel en 1974, qui passa dans la catégorie des présidents d'honneur en 1977.

Mémoire

Le travail de mémoire par la construction de nécropoles constitua la principale action de l'association, celle dont elle était la plus fière. Dans une lettre au Ministre accompagnant la demande de reconnaissance d'utilité publique de l'association, Eugène Chavant et le Dr Georges Baudry, alors président de la commission de solidarité, soulignaient que les adhérents voulaient « réaliser le serment que nous avons fait dans la clandestinité [...] donner à nos héros une sépulture digne de leurs sacrifices ».

Dès les premières années de son existence, l'Amicale s'efforça donc de rassembler en deux lieux principaux les restes de ceux qui tombèrent dans les combats du Vercors. La tâche s'avéra très ardue, à cause de la dispersion des corps, de la difficulté à les reconnaître, des confusions possibles. Plusieurs lieux d'inhumation existaient, les civils de Vassieux ayant été enterrés dans le cimetière communal, les maquisards dans une demi-douzaine de cimetières militaires créés pour l'occasion. De plus, les corps isolés avaient souvent été ensevelis dans les cimetières des villages. Après la création de la nécropole de Saint-Nizier, celle de Vassieux-en-Vercors constitua le grand' œuvre de l'Amicale. Dans la semaine du 1er au 7

juin 1948, on exhuma des dizaines de corps pour les ensevelir dans ce nouveau lieu, situé dans la plaine, là où avait été aménagé un terrain de parachutage et d'atterrissage. Cent quatre-vingt-sept tombes accueillirent ainsi les dépouilles des civils et des maquisards tués à l'été 1944. Saint-Nizier devint aussi le lieu d'inhumation des principaux dirigeants du maquis ayant survécu aux combats comme Eugène Chavant lui-même ou François Huet, parfois sous la forme d'un cénotaphe. L'Amicale construisit ensuite une salle du souvenir où des anciens recevaient les visiteurs pendant la période estivale. Ces deux cimetières obtinrent ensuite l'appellation de « nécropoles nationales » mais, jusqu'à cette année, continuèrent d'appartenir à l'association qui en assura, de conserve avec l'État et les collectivités locales, l'entretien. Le 5 novembre 1959, Eugène Chavant précisait dans une lettre que

« après avoir réalisé le cimetière de Vassieux-en-Vercors et celui de Saint-Nizier-du-Moucherotte, nous avons fait édifier des monuments rappelant les 750 victimes du Vercors. Nous avons également érigé un monument à Saint-Nazaire-en-Royans à la mémoire de nos camarades fusillés par la Milice française. Nous avons placé sur de nombreuses routes des plaques signalant les points du Vercors où se sont déroulés les événements historiques et avons voté dernièrement une somme de 200 000 francs [NdA: il s'agit vraisemblablement d'anciens francs] qui, ajoutée aux subventions de la commune de Saint-Aignan et du département de la Drôme, nous permettra d'aménager la voie d'accès au site historique de la grotte de La Luire».

| Tableau 7 | |
|---|------------------------|
| Les premiers cimetières militaires | es du Vercors |
| (1945-1948) | |
| Localisation du cimetière | Nombre de tombes |
| Vassieux-en-Vercors | 52 |
| La Mûre-de-Vassieux | 25 |
| Saint-Agnan | 20 |
| Saint-Martin-en-Vercors | 7 |
| Saint-Julien-en-Vercors | 6 |
| Forêt de Lente | 12 |
| Total des tombes | 122 |
| Source : ANPCVV, Archives, Monuments, Vassieux, 1947-1998, Pe | etit cahier manuscrit. |

Ces nécropoles devinrent les décors principaux des cérémonies organisées chaque année par l'association en souvenir des combats et des disparus. S'y ajoutèrent d'autres lieux emblématiques, la grotte de La Luire, la cour de la Chapelle-en-Vercors, le Pas de l'Aiguille où d'ailleurs les anciens édifièrent une petite nécropole, Valchevrière. Après 1969 s'y joignit la cérémonie grenobloise en souvenir d'Eugène Chavant. Ainsi le dimanche 20 juillet 1969, le programme consista en quatre cérémonies, la première à la grotte de La Luire (9h30), la seconde dans la cour des Fusillés à La Chapelle (10h), la troisième à la nécropole de Vassieux (10h45), la dernière devant la plaque des fusillés par la Milice (11h30). Autre exemple, le 12 juin 1977 les cérémonies commencèrent au monument du cours Berriat à Grenoble (9h30), se poursuivirent au mémorial de la Résistance chemin des Martyrs (9h45), pour s'achever au cimetière national de Saint-Nizier (10h30). De la mi-juin à la fin juillet s'égrenèrent ainsi des cérémonies parfois qualifiées d'« intimes » car limitées en nombre de participants, parfois grandioses, en présence de hautes personnalités. Si aucun président de la République ne fit jamais le déplacement – le général de Gaulle en 1963 visita le Vercors en septembre, après les cérémonies commémoratives et la visite de François Mitterrand à Valchevrière releva

d'une autre logique, celle d'une visite privée lors d'une étape du Tour de France – des ministres, dont deux chefs de gouvernement, y participèrent, particulièrement lors des grands anniversaires.

En effet, les dixième, vingtième, trentième, quarantième, cinquantième anniversaires donnèrent à l'association l'occasion de manifester de manière encore plus solennelle son attachement à la mémoire. Si le Premier ministre Edouard Balladur vint en 1994 et inaugura le mémorial de Vassieux, tandis qu'un autre Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin assistait aux commémorations de 2004, l'une des cérémonies les plus significatives se déroula en 1979, lors du 35e anniversaire, du fait de la présence d'une personnalité du monde politique, Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, qui fut aussi un grand résistant, n'hésitant pas dans son discours à s'adresser à ses « *chers camarades* » de la Résistance. Si les présidents, les membres du conseil d'administration, nombre d'adhérents participaient à ces réunions, on nota souvent à partir de 1969 la présence des veuves des deux chefs, Mme Lucile Chavant et Mme Jeanne Huet.

Mais de quelle mémoire s'agissait-il? L'Amicale se révéla très sourcilleuse sur l'histoire du Vercors, contribuant de manière efficace à la création d'un mythe, ce qui ne signifie pas une mystification, bien au contraire. Les administrateurs se montrèrent très vigilants sur toutes les conférences, publications, films, n'hésitant pas à récuser certains thèmes ou interprétations des faits. Lors d'une réunion du 21 avril 1945, avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, le bureau adopta une « déclaration concernant les récits faits sur le Vercors » décidant de « considérer comme tendancieux tout ce qui sera dit ou écrit sur le Vercors et qui n'aura pas été contrôlé au préalable par une commission de contrôle choisie au sein de l'Amicale ».

L'activité de l'association commença très tôt dans ce domaine avec le film de Jean-Paul Le Chanois, *Au cœur de l'orage*, dont plusieurs séquences avaient été tournées pendant les événements mêmes. Le réalisateur et ses producteurs durent procéder à des coupes, surtout dans le commentaire, avant de recevoir l'aval, non sans réticence tout de même, des dirigeants de l'Amicale. Des sections projetèrent cependant le film lors de séances spéciales. L'association rejeta un autre film, de même qu'un ouvrage prenant très violemment à parti les militaires du Vercors et leur manière d'organiser les maquisards et de diriger les combats. Les dirigeants refusèrent par ailleurs d'entrer dans les polémiques, alimentées par des campagnes de la presse communiste après la Libération, à propos de la responsabilité des Alliés et de la France libre dans les échecs de l'été 1944.

L'association apporta ainsi sa pierre à l'érection du Vercors présenté comme « premier maquis de France » — titre d'un ouvrage d'André Valot (lieutenant Stephen) publié par l'association — malgré les discussions à ce sujet, y compris à la télévision. On ne peut parler, à propos de l'image du Vercors véhiculée par l'association, d'hagiographie. Au contraire, les articles du Pionnier montraient souvent les difficultés rencontrées par le maquis, les insuffisances voire les erreurs commises. La primauté donnée aux témoignages permit de dresser un portrait profondément humain des combattants. Mais l'ANPCVV ne transigea jamais sur le thème de l'unité des combattants par-delà leurs différences voire leurs différends, sur celui des sacrifices consentis, sur la signification profonde de l'engagement des maquisards et sur l'utilité ultime du maquis dans la bataille de la Libération.

En tout cas, l'Amicale œuvra de manière constante pour réunir études et surtout témoignages sur les événements. Le bulletin de l'association, surtout dans sa deuxième série, fourmille de textes, documents et photographies devenus indispensables à la connaissance de l'histoire du Vercors. Un volume malheureusement épuisé, Le Vercors raconté par ceux qui l'ont vécu, reprit la plupart de ces articles, avec des témoignages d'Aimé Pupin, Pierre Dalloz, Alain Le Ray, Eugène Samuel, Roland Costa de Beauregard, André Valot, Pierre Brunet, Paul Brisac, Clément Beaudoing etc. L'association édita aussi un matériel pédagogique abondant, lié aux conditions techniques des temps qu'elle traversa, photographies, brochures, cassettes audio etc. Aujourd'hui encore, elle publie des articles dans le *Pionnier* et encourage les publications sur son histoire.

Solidarité

Nombre d'anciens du Vercors ou leur famille connurent après la Libération des difficultés matérielles. Les maquisards morts pour la France appartenant souvent à des milieux dont les seuls revenus provenaient de leur travail, leurs veuves ou leurs mères se retrouvèrent parfois dans une grande détresse matérielle. L'Amicale intervint alors pour leur verser des secours, dans le cadre d'une commission de solidarité que présida longtemps le Dr Georges Baudry et à laquelle participa souvent Paul Brisac. Selon un rapport d'octobre 1950, entre la Libération et la fin du mois de septembre 1950, deux millions et demi de francs avaient été versés par l'association pour l'aide aux femmes et enfants des maquisards, environ « une centaine de mille francs » chaque année pour l'« aide aux résistants dans le besoin ».

L'œuvre de solidarité qui tenait le plus au cœur des anciens était la colonie de vacances installée à Saint-Julien-en-Vercors, baptisée la « Clémentine » d'après le pseudonyme du président, E. Chavant, et qui accueillait l'été près de cent vingt enfants dont trente à titre gracieux, Pupilles de la Nation, pas seulement liés au Vercors. Affiliée à l'Union française des œuvres de vacances laïques (UFOVAL), la colonie recevait des subventions des Caisses d'allocations familiales de l'Isère et de la Drôme et du ministère de l'Éducation nationale par l'intermédiaire de l'UFOVAL. La colonie maintenait une stricte séparation des sexes, les filles en 1964 venant à la « Clémentine » du 1er juillet au 1er août, les garçons du 1er août au 1er septembre. Comme nous l'avons vu, la « Clémentine » arrivait en tête dans les dépenses de l'Amicale. Les anciens maquisards souhaitaient aussi faire œuvre pédagogique et dans son rapport sur l'année 1950, G. Baudry remarquait : « Si vos enfants sont appelés un jour à continuer votre œuvre, ils auront appris à devenir Vercors au sein de notre colonie. » Cependant, au fil des années, l'attrait des colonies de vacances dans la société française diminua et les Pionniers envisagèrent de réaliser l'un de leurs souhaits initiaux, transformer la « Clémentine » en une maison de retraite pour les anciens maquisards. Mais l'isolement des lieux, la rudesse du climat l'hiver, les nouveaux travaux à entreprendre, les contraignirent à abandonner le projet et à vendre finalement le bâtiment.

L'autre aspect, moins souriant, de l'action de solidarité consista à verser des secours aux anciens dans le besoin, comme en témoignent des cahiers d'écolier des années 1940 comportant des listes des personnes secourues, avec des sommes avoisinant 1000 ou 2000 francs. Ainsi l'association vint-elle au secours de la famille juive de deux maquisards dont l'un devint un acteur célèbre, qui, après s'être cachée à Mens, fuyant la persécution, vivait très difficilement rue Saint-Laurent à Grenoble, aucun de ses membres ne pouvant travailler. Plus tard, l'ANPCVV accorda à ceux momentanément dans la gêne des « prêts d'honneur », sans intérêt, remboursables sur plusieurs mois. Ainsi le 29 avril 1973 l'ANPCVV prêta-t-elle à G. 2000 F, prêt qui ne fut d'ailleurs jamais remboursé complètement. Mais l'œuvre de solidarité fut remplie. Durant les « événements », l'Amicale envoya également des mandats aux soldats combattant en Algérie.

L'avenir?

Aujourd'hui, l'Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors s'apprête à célébrer avec éclat le 70° anniversaire des combats du Vercors et de sa création. Ses membres ont exprimé le souhait de dissoudre leur société au 8 mai 1945 et de créer une autre structure afin de perpétuer la mémoire du Vercors résistant, léguant la propriété des nécropoles à l'État.

Nous ne connaissons pas encore la forme que prendra cette nouvelle entité, mais nous pouvons dire que, durant ces sept décennies, l'Amicale devenue ANPCVV a réalisé les principaux buts qu'elle s'était fixés, ceux de la mémoire et de la solidarité. Elle a mis en place un remarquable ensemble de monuments, parfois imposants, parfois modestes, quelquefois dus à des artistes de réputation mondiale – nous songeons aux œuvres d'Émile Gilioli à Vassieux ou sur la route du col de La Chau – tissant un maillage, dessinant une géographie du territoire résistant.

Elle établit aussi une série de rites qui, tout en empruntant aux rituels classiques des commémorations françaises des deux guerres, y ajouta une touche spécifique, par l'établissement d'un calendrier étendu sur plusieurs mois, par les déplacements au cours des mêmes journées entre les divers lieux, par le port de signes de reconnaissance – le chamois, présent sur les boutonnières dès juillet 1945 comme sur les tombes – par l'exécution du *Chant des Pionniers*.

Mais nous devons nous poser la question : que reste-t-il aujourd'hui des « sentiments patriotiques de tous les Français » et de l'« esprit de sacrifice » ayant « animé » la Résistance de 1940 à 1944, de l'« amour de la France et de la Liberté » ?

Notice bibliographique

Cette brève évocation repose, outre sur la bibliographie générale sur le Vercors, sur l'étude des archives de l'ANPCVV que nous classons actuellement, et sur une contribution de Gilles Vergnon, « Les Pionniers du Vercors : une association de gardiens de la mémoire », parue dans l'ouvrage dirigé par Bruno BENOIT et Marc FRANGI, *Guerres et associations*, Lyon, PUL, 2003, 132 p., pp. 63-73.

Annexe 1: Les statuts de 1944

STATUTS DE L'AMICALE DES PIONNIERS DU VERCORS

Permanence générale : 1, rue de la Liberté Grenoble

Chapitre premier - Formation et buts de la Société

Art. 1.– Les anciens résistants du Vercors, réunis à Pont-en-Royans le 4 Novembre 1944 décident de former une Amicale qui prend le titre :

« AMICALE DES PIONNIERS DU VERCORS »

Régie par la loi de 1901, sa durée est de 99 ans et son siège est Pont-en-Royans (Isère).

Elle a pour but de grouper tous les Résistants du Vercors, de resserrer leurs liens d'amitié sans distinction de classe ou d'opinion, de faire revivre les sentiments patriotiques de tous les Français, de donner à notre jeune génération l'esprit de sacrifice qui a animé notre belle résistance de 1940 à 1944, de faire revivre la mémoire de ses morts et de justifier leur sacrifice, et enfin de secourir moralement et financièrement les souffrances de leurs camarades

Chapitre II - Composition de la Société. Condition d'admission

Art. 2.- La Société se compose de membres actifs et de membres participants, de membres bienfaiteurs.

Art. 3.– Les membres actifs sont ceux qui ont appartenu à un camp de maquis ou à un groupe de sizaine avant le 1^{er} mai 1944.

Art. 4.– Les membres participants sont les veuves, orphelins et ascendants des résistants tués à l'ennemi.

Art. 5.- Les membres bienfaiteurs sont ceux qui désirent faire au bénéfice de l'association de larges libéralités.

Art. 6.— Un jury d'honneur dont les membres auront été choisis parmi les plus anciens de la Résistance et désignés par l'assemblée générale devra se prononcer sur l'admission de tous les membres.

Art. 7.- La Société est composée de sections communales.

Chaque section étant administrée par un bureau composé de : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un commissaire. Pour les sections importantes, le nombre des commissaires sera porté à 5.

Chapitre III – Administration générale

Art. 8.– La Société est administrée par un Conseil de quinze membres choisis par les membres actifs non déchus de leurs droits civils ou civiques. Les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Art. 9.– Le Conseil d'Administration comprend obligatoirement :

Un Président, quatre vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires adjoints, un trésorier adjoint et cinq commissaires.

Art. 10.- Les Administrateurs sont élus au bulletin secret par les délégués des sections.

Art. 11.– Le nombre des délégués est proportionnel au nombre d'adhérents.

Chaque section désigne :

- 1° 2 délégués, quelque soit le nombre des adhérents.
- 2° 1 délégué par dizaine de 20 à 50 membres.
- 3° 1 délégué par fraction de 50 membres au-dessus de 50.

Art. 12.– La date de l'élection est fixée par le Conseil, soit dans les 30 jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire, soit dans les deux mois qui suivent la démission du conseil ou la vacance qu'il y a lieu de combler.

Le mandat des administrateurs élus au cours d'élections partielles expire à la date à laquelle aurait expiré le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Les Administrateurs sont rééligibles.

Le renouvellement des administrateurs s'effectue par tiers chaque année et par tirage au sort.

Art. 13.— Le président assure la régularité du fonctionnement de la Société conformément aux statuts. Le Président seul étant élu pour trois années consécutives. Il dirige les services et contrôle toutes les opérations financières. Il préside les réunions du Conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe tous les actes ou délibérations. Il représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il fournit chaque année à. l'autorité compétente les renseignements statistiques et financiers prévus par la loi.

Les vice-présidents secondent le président et le remplacent en cas d'empêchement.

Art. 14.— Les secrétaires sont chargés des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue des registres matricules.

Art. 15.– Le trésorier central fait les recettes et les paiements, il tient les livres de comptabilité et en surveille la tenue.

Il est responsable des fonds. Il paye sur mandats visés par le président.

Art. 16.– Les trésoriers des sections versent chaque trimestre au trésorier central les recettes de toutes natures, déduction faite des frais de gestion.

Art. 17.– Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins une fois par trimestre.

La convocation du Conseil est obligatoire lorsqu'elle est demandée par la majorité des membres.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres qui le composent assistent à la séance.

Art. 18.— Une commission de contrôle nommée chaque année en assemblée générale en dehors du conseil et composée de quatre membres actifs se réunit une fois par an pour contrôler les comptes de l'exercice.

Elle vérifie le portefeuille et les fonds de la Société et fournit un rapport écrit à l'assemblée générale.

Art. 19.– L'assemblée générale qui délibère sur les modifications aux statuts doit être composée de la majorité des membres de la Société.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 20.— Les adhérents qui n'assistent pas à l'assemblée générale peuvent voter par correspondance suivant les directives données dans chaque cas par le conseil d'administration au moins un mois avant la date fixée pour la réunion.

Art. 21.— Est nulle toute décision prise dans une réunion de l'assemblée générale qui n'a pas fait l'objet d'une convocation régulière, ou qui porte sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 22.- Toute discussion politique, religieuse ou étrangère aux buts de la Société est interdite dans les réunions.

Chapitre IV - Organisation financière

Art. 23.– Recettes

Les recettes de la Société se composent :

- 1° des cotisations des membres adhérents.
- 2° des cotisations des membres bienfaiteurs.
- 3° des dons et legs dont l'acceptation a été approuvée par l'autorité compétente.
- 4° des subventions accordées par l'État, les départements, les communes ou les particuliers.
- 5° du produit des fêtes locales, loteries, etc. organisées au profit de la Société.
- 6° des intérêts et revenus produits par les fonds placés.

Dépenses

Les dépenses comprennent :

- 1° les frais de gestion.
- 2° Les prêts consentis aux adhérents.
- 3° les secours accordés aux adhérents et à leurs familles.
- 4° les secours accordés aux veuves, orphelins et ascendants des résistants tués à l'ennemi.

Art. 24.– L'excédent annuel des recettes est porté chaque année à un compte spécial qui prend le nom de « Fonds de réserve ».

Le maximum que le trésorier est autorisé à garder en caisse est fixé à Fr.20.000.

- Titre II Obligation envers la Société Droit d'admission
- Art. 25.- Les adhérents payent en entrant un droit d'admission de 20 francs. Ces droits sont versés immédiatement.
- Art. 26.- Les cotisations à payer mensuellement sont fixées à 5 francs.
- Art. 27. Les membres bienfaiteurs paient une cotisation dont le minimum est fixé à 500 francs.
- Art. 28.– Les adhérents appelés sous les drapeaux restent inscrits sur les contrôles de la Société pendant la durée de leur service militaire sans paiement de cotisation.
- Titre III Police Discipline Radiation Exclusion Dissolution
- Art. 29.– Cessent de faire partie de la Société des membres qui n'ont pas payé leur cotisation depuis 6 mois ou qui ont refusé le mandat postal adressé par le secrétaire.

L'exclusion est prononcée par le Conseil d'Administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

La décision du conseil est suspensive.

1° contre les sociétaires qui seraient définitivement frappés d'une peine infamante.

2° contre ceux qui se seraient rendus coupables d'un acte contraire à l'honneur.

3° contre ceux qui auraient causé aux intérêts de la Société un préjudice volontaire et dûment constaté.

Les membres dont l'exclusion est prononcée sont invités à se présenter devant le jury d'honneur pour être entendu sur les faits qui lui sont imputés.

Art. 30.– La démission, la radiation et l'exclusion ne donnent aucun droit à remboursement.

Art. 31.— La dissolution ne pourra être prononcée que par une assemblée générale convoquée spécialement et à la condition de réunir à la fois la majorité des membres inscrits.

Art. 32.– En cas de dissolution, l'avoir de l'association sera versé à une œuvre de bienfaisance désignée par l'assemblée générale.

Pour copie conforme:

Signature d'E. CHAVANT.

Source: ANPCVV, Archives, Statuts 1944-1984

Amicale des Pionniers du Vercors

Compte financier

1^{er} janvier 1950- 31 décembre 1950

(en francs)

| | Débit | Crédit | Solde débiteur | Solde créditeur |
|---|---------|---------|-------------------|--------------------|
| Nouveau au 1 ^{er} janvier 1950 | | 589219 | | 589219 |
| Bulletin | 17000 | 6860 | 10140 | |
| Caisse de solidarité | 65123 | | 65123 | |
| Colonie de vacances | 1793892 | 1017115 | 776777 | |
| Cotisations | | 32555 | | 32555 |
| Divers | 4792 | 480 | 4312 | |
| Dons | | 331630 | | 331630 |
| Film | | 1000 | | 1000 |
| Matériel | | 550180 | | 550180 |
| Permanence appointements | 296224 | 12900 | 283324 | |
| Permanence frais | 114590 | 4996 | 109324 | |
| Richelieu | 48943 | 400040 | | 351097 |
| Rue Génissieu | 18348 | 18348 | | |
| Pour balance | 2358912 | 2965323 | 1249270 | 1855681 |
| Solde créditeur | 606411 | | 606411 | |
| | 2965323 | 2965323 | 1855681 | 1855681 |

| Répartition du solde créditeur | | |
|--------------------------------|--------|--|
| En caisse n°1 Trésorier | 85540 | |
| En caisse n°2 Permanence | 1280 | |
| Bque | 430729 | |
| Compte courant postal | 88862 | |
| Total | 606411 | |

Source : ANPCVV, Archives, Assemblées générales, 1949-1973

| Le bureau national et les bureaux de sections de l'ANPCVV | | | |
|---|--------------------------|--|--|
| pour l'année 1974 | | | |
| Bureau national | | | |
| Président Fondateur in mémoriam M. Eugène CHAVANT | | | |
| Président d'Honneur | M. le Préfet de l'Isère | | |
| | M. le Préfet de la Drôme | | |
| | M. le Général DESCOUR | | |
| | M. le Général LE RAY | | |
| Vice-Président d'Honneur | M. BRISAC Paul | | |
| | M. BRUN Louis | | |
| | M. DEMEURE Abel | | |
| | M. BELLIER Fernand | | |
| | M. SAMUEL Jacques | | |
| Président National actif | M. RAVINET Georges | | |
| Vice-Président | M. BOUCHIER Louis | | |
| | M. BLANCHARD Alexandre | | |
| | M. DENTELLA Marin | | |
| Secrétaire National | M. VOLPIN Pierre | | |
| Secrétaire Adjoint | M. BENMATTI Abel | | |
| Trésorier National | M. LAMBERT Gustave | | |
| Trésorier Adjoint | M. BUCHHOLTZER Gaston | | |
| Membre du Bureau | M. VINCENT-MARTIN L. | | |
| | Bureaux de sections | | |
| | AUTRANS | | |
| Président | REPELIN Marius | | |
| Vice-Présidents | POUDRET Paul | | |
| | VACHER Olivier | | |
| Secrétaire | FOLLONI Noël | | |
| Trésorier | JARRAND Jeanne | | |
| Délégué | VACHER Olivier | | |
| | | | |

| GRENOBLE /FONTAINE /SASSENAGE | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|
| Président | COCAT Henri | |
| Vice-Présidents | CLOITRE Honoré | |
| | BELLOT Pierre | |
| Secrétaire | ALLEMAND Louis | |
| Secrétaire-Adjoint | BOISSIEU Alexandre | |
| Trésorier | NEGRE Clément | |
| Délégué | BELLOT Pierre | |
| Membre | CHALVIN René | |
| | LYON | |
| Président | RANGHEARD Pierre | |
| Secrétaire | ROUSSEAU Henri | |
| Secrétaire-Adjoint | BEAUCHAMP Louis | |
| Trésorier | RABATEL Roger | |
| Délégué | RABATEL Roger | |
| Membre | MERCIER Lionel | |
| | MEAUDRE | |
| Président | BUISSON Georges | |
| | MENS | |
| Président | GALVIN André | |
| Vice-Président | DENIER Madeleine | |
| Secrétaire | DARIER Albert | |
| Trésorier | MOLLARD Roger | |
| Délégué | DARIER Albert | |
| | MONESTIER-DE-CLERMONT | |
| Président | BEYLIER André | |
| Vice-Président | POULAT Alfred | |
| Secrétaire | DUSSERRE René | |
| Trésorier | GUERIN Roger | |
| Délégué | ESPIT Alcé | |
| | PARIS | |

| Présidents d' Honneur | ULLMANN | |
|------------------------|---------------------|--|
| | JOUNEAU Georges | |
| Président | BLANCHARD Alexandre | |
| Vice-Président | ROSE Louis | |
| Secrétaire | ALLATINI Ariel | |
| Secrétaire-Adjoint | ALVO Robert | |
| Trésorier | SOMMER Bernard | |
| Trésorier-Adjoint | TORCHIN Georges | |
| Délégués | Dr VICTOR Henri | |
| | GARCET Gérard | |
| PONT-EN-ROYANS | | |
| Présidents | FRANÇOIS Louis | |
| | EYNARD Roger | |
| Secrétaire | MINODIER Rémy | |
| Trésorier | BELLE Sylvain | |
| Délégué | MUCEL Ernest | |
| ROMANS | | |
| Président | BOUCHIER Louis | |
| Vice-Président délégué | FICHET Henri | |
| Vice-Présidents | GAILLARD Camille | |
| | SERVONNET Louis | |
| | REYNAUD René | |
| Secrétaires | ROSSETTI Fernand | |
| | DUMAS Fernand | |
| Trésoriers | MILLOU Roger | |
| | MOUT Jean | |
| Délégué | ROSSETTI Fernand | |
| SAINT-JEAN-EN-ROYANS | | |
| Président | GUILLET Aimé | |
| Vice-Présidents | PLANET Marcel | |
| | FUSTINONI Paul | |
| | | |

| | GEGUIN René |
|----------------------|----------------------|
| Secrétaire | JUGE Joseph |
| Trésorier | DREVETON Fernand |
| Délégué | JUGE Joseph |
| | |
| | NT-NAZAIRE-EN-ROYANS |
| Président | BOIRON Emmanuel |
| Délégué | BOIRON Emmanuel |
| SAINT- | NIZIER |
| Président | GIRARD, Hôtelier |
| VALI | ENCE |
| Président d'honneur | P. de SAINT-PRIX |
| Président | MANOURY Marcel |
| Vice-Présidents | CHAMBRIER Roger |
| | COULET Marcel |
| Secrétaires | MARMOUD Paul |
| | GELAS René |
| Trésoriers | BLANCHARD Jean |
| | VERGIER Fernand |
| | BOS Pierre |
| Délégué | MARMOUD Paul |
| | GELAS René |
| VASSIEUX/LA CHAI | PELLE-EN-VERCORS |
| Président | JARRAND |
| VILLARD | -DE-LANS |
| Présidents d'Honneur | RAVIX André (Maire) |
| | BEAUDOINGT Clément |
| Président | GERVASONI Tony |
| Vice-Présidents | MESTRALLET Léonard |
| | ARRIBERT Eloi |
| | REY Gaston |
| Secrétaires | GIRARD Marius |
| | |

| | GUILLOT-PATRIQUE André |
|-----------|------------------------|
| Trésorier | SEBASTIANI Louis |
| Délégué | SEBASTIANI Louis |

Source : Le Pionnier du Vercors, Nouvelle série, n°7, juillet 1974, pp. 8-9

NB : Nous avons rectifié certains noms propres dont l'orthographe avait été maltraitée. D'autres noms ont pu être écorchés sans que nous nous en rendions compte.